

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17174242

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

01-12-2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : **0429 569 646**

Dénomination

(en entier) : **BONTE - VERFAILLIE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Faubourg 6, 7780 Comines**

Objet de l'acte : Nominations administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2016 :

Nomination administrateur(s)

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, de renommer comme administrateurs pour une période effective à partir d'aujourd'hui et qui finira immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2022:

- * Madame Rita Verfaillie, Rue du Faubourg 6, 7780 Comines
- * Monsieur Dominique Bonte, Rue du Faubourg 6, 7780 Comines
- * Monsieur Alban Bonte, Rue du Faubourg 6, 7780 Comines

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2016 :

A l'unanimité des voix, le conseil renomme pour une période qui commence maintenant et qui prendra fin immédiatement après la réunion de l'année 2022 :

- * Monsieur Dominique Bonte, Rue du Faubourg 6, 7780 Comines, comme administrateur délégué et comme président du Conseil d'administration.
- * Madame Rita Verfaillie, Rue du Faubourg 6, 7780 Comines, comme administrateur délégué.

Pouvoir de représentation général

Conformément aux statuts, la société est représentée en droit et en dehors du droit par la majorité des membres du conseil d'administration, ainsi que par deux administrateurs, agissant conjointement.

Gestion journalière

Pour les actes de gestion journalière, la société est valablement représentée par les administrateurs délégués, chacun agissant séparément.

La personne ou les personnes chargées de la gestion journalière disposeront en cette qualité de tous les pouvoirs et de la signature sociale pour toutes les opérations de la gestion journalière sans restriction de montant.

A l'égard des banques et entreprises offrant du service public, cela comprend entre autres : l'ouverture de tous comptes auprès des banques ou de l'administration des comptes chèques postaux, la réalisation et l'approbation de toutes les opérations sur les comptes ouverts et à ouvrir, la résiliation ou la clôture des comptes et l'encaissement du solde, la représentation de la société pour toutes les opérations auprès des entreprises offrant des services publics, tels que chemins de fer, poste, téléphone, eau et autres, sans restriction de montant.

Dominique Bonte,
Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).